



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 78135

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur l'absence de financement particulier pour l'intégration des enjeux du sport au sein des contrats de ville. Une circulaire du 25 mars 2015 est venue définir l'intégration du sport dans les trois volets du contrat de ville : cadre de vie et renouvellement urbain, cohésion sociale, et développement de l'activité économique et de l'emploi. Concernant le cadre de vie et le renouvellement urbain, il est ainsi prévu la construction, la rénovation et l'accès aux équipements sportifs afin d'enrichir le pilier urbain des contrats de ville. La recherche de cohésion sociale, autre grand pilier de ces contrats, s'appuiera pour sa part sur une offre de pratiques sportives encadrées. Enfin, concernant le développement de l'activité économique et de l'emploi, il est prévu une aide au recrutement de 1 000 éducateurs sportifs, une mobilisation des emplois d'avenir et une intensification du recours à l'apprentissage dans les métiers du sport et de l'animation, des offres de mission en service civique et enfin un accompagnement de l'entrepreneuriat dans le secteur sportif en milieu urbain. Aussi, si l'ensemble de ces mesures semblent aller dans le bon sens, il s'étonne que la circulaire n'énonce aucun financement particulier et souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78135

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2015](#), page 2815

Question retirée le : 2 février 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)